

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Samantha Antoine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6bba57cf32105bad591d74a0>

Date d'obtention : 2023-09-21 15:48:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

je retiens que protéger l'intégrité psychologique et sociale de la victime est importante et éviter le plus rapidement possible la propagation d'images à caractères sexuelles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon approche par rapport au sextage, soit la possibilité d'avoir la trousse d'intervention SEXTO sur laquelle me fier et d'intervenir de manière sécuritaire. Je vais me sentir plus en confiance lors de mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

la discrétion, la confidentialité et préserver leur intégrité.